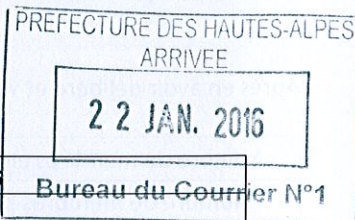


**Objet : Transfert des biens de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**

Par suite d'une convocation en date du 24 décembre 2015, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 6 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :



Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	<i>Présente</i>
Alain FARDELLA	Présent	Sébastien FINE	<i>Présent</i>
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	<i>Absente</i>
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix</b>			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	<i>Présent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Présent</i>
<b>Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix</b>			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	<i>Présent</i>
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix</b>			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	<i>Présent</i>
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	<i>Absent</i>

\*\*\*

**Vu :**

- L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras et notamment l'article 3 transférant l'ensemble des biens et des personnels du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras, au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

**CONSIDERANT :**

**Objet : Transfert des biens de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**

- Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras a vocation au titre de ses statuts et de l'arrêté du 8 juillet 2015 à se voir transférer les biens du Pays, ;
- Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras doit se substituer de plein droit dans tous les contrats, conventions et actes en cours de l'association Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras dans les conditions antérieures et jusqu'à leur échéance ;

Après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		11
Nombre de membres présents		11	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			11		
Pour	11	Contre	0	Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

- décide d'exécuter le transfert des contrats, biens, conventions et avenants de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras vers le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras
- Indique que les ouvertures de crédits budgétaires nécessaires à ces opérations sont portées au budget de l'exercice 2016 ;
- Autorise le Président à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces transferts et, notamment, les contrats, avenants et conventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,

Pierre LEROY

